

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

Associations
Question écrite n° 4222

#### Texte de la question

M. Yves Verwaerde demande a M. le ministre delegue aux affaires europeennes de bien vouloir lui communiquer la liste exhaustive des associations françaises ayant recu, au titre de l'annee 1992, une subvention du budget de Communautes. Il demande egalement de lui preciser, pour chaque association beneficiaire, le montant de la subvention.

#### Texte de la réponse

Il n'est pas possible de donner suite a la demande de l'honorable parlementaire. En effet, la plupart des subventions communautaires a des associations françaises font l'objet de versements directs de tresorerie par la commission aux beneficiaires, sans transiter par le budget français. En consequence, le gouvernement français n'en est pas informe. Les procedures de controle et d'evaluation des subventions communautaires aux associations ne fournissent pas non plus de donnees aussi globales, qui sont de peu d'utilite pour elles. Ainsi en est-il de la cour des comptes des Communautes europeennes, qui opere des controles cibles.

### Données clés

Auteur : M. Verwaerde Yves Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 4222

Rubrique : Politiques communautaires Ministère interrogé : affaires européennes Ministère attributaire : affaires européennes

#### Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 1993, page 2147 **Réponse publiée le :** 20 septembre 1993, page 3028